



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le vendredi 27 novembre 2020

JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE ET LES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE LE 5 DÉCEMBRE

En raison de la crise sanitaire et conformément aux mesures gouvernementales, la cérémonie se déroulera en comité restreint, sans la présence du public et dans le respect des règles sanitaires.

Samedi 5 décembre 2020, une cérémonie aura lieu au monument aux morts de Joigny dans le cadre de la **Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**.

En 1952, commence une période troublée dans les pays du Maghreb dépendant de la France. La Tunisie et le Maroc sont alors sous protectorat, tandis que l'Algérie, intégrée au territoire national, est composée de départements.

Dans la mouvance indépendantiste des colonies qui s'exprime en Afrique et en Asie, ces trois pays vont se soulever contre la France, affaiblie par la seconde guerre mondiale. En Tunisie comme au Maroc, les combats aboutissent à l'indépendance totale des deux pays en 1956.

Les relations restent cependant tendues jusqu'en 1962, date de la fin de la guerre qui ensanglante l'Algérie voisine, depuis novembre 1954. Toutes ces opérations militaires en Afrique du Nord mobilisent des centaines de milliers de soldats français, appuyés par des formations supplétives constituées d'auxiliaires locaux, désignés globalement par le terme harkis. De 1952 à 1962, plusieurs milliers de ces combattants meurent en Tunisie, au Maroc et en Algérie, ainsi qu'un grand nombre de civils, notamment parmi les familles des « harkis », cibles de représailles après les accords d'Evian signés en mars 1962. Ce sont toutes les victimes de ces conflits, militaires et civiles, auxquelles la journée du 5 décembre rend hommage, par l'application d'un décret de 2003 suivi d'une loi en 2005.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr